



Handball Club Franconville – Plessis-Bouchard

REGLEMENT INTERIEUR

1- PREAMBULE

Vous avez choisi de participer par votre inscription ou par celle de votre enfant aux activités du Handball Club Franconville Plessis Bouchard.

Ce club est avant tout une association. C'est-à-dire la réunion de personnes bénévoles poursuivant le même objectif et s'unissant pour l'atteindre. L'adhésion est un acte volontaire qui implique un engagement à participer et à apporter son concours au fonctionnement et au développement de l'association.

Tout adhérent peut apporter sa contribution dans un autre rôle que celui de joueur : arbitrage, encadrement, table de marque, travail dans les différentes commissions, à la recherche de nouveaux sponsors et l'aide lors des diverses manifestations.

Le Handball Club Franconville Plessis Bouchard comprend un bureau directeur (3 membres) et ainsi qu'un conseil d'administration (7 membres).

Le conseil d'Administration est élu lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tient en fin de saison sportive : Le bureau directeur est élu au sein du Conseil d'Administration.

L'association de handball est donc gérée par une équipe de bénévoles qui ne demande qu'à être renforcées.

Ne soyez pas consommateurs ! Soyez indulgents !

2- ENTRAINEMENTS, COMPETITIONS ET VIE ASSOCIATIVE :

Chaque joueurs ou dirigeant doit être à jour de sa cotisation pour être licencié au sein du club et donc pouvoir participer aux entraînements, aux compétitions et à la vie du club.

Aucun remboursement ne sera effectué sans certificat médical. Aucun remboursement ne sera possible à partir de janvier.

LE JOUEUR (TOUTES CATEGORIES)

- Les joueurs sont tenus d'avoir une attitude respectueuse en toutes circonstances. Cette attitude commence par la simple politesse vis-à-vis de tous les membres du club et de tout visiteur.

- Chaque joueur est individuellement responsable de l'image du Handball Club Franconville Plessis Bouchard. Son comportement pendant et après les rencontres doit donc être exemplaires mais également lorsqu'il est spectateur aussi bien dans son club qu'à l'extérieur.
- Il est exigé de tous, la plus grande correction et la plus grande courtoisie vis-à-vis des adversaires, des arbitres et de tous les officiels. Il convient de garder sa dignité en toutes circonstances.
- Chaque joueur s'engage à être à l'heure aux entraînements et aux rendez-vous de matchs, prévenir son entraîneur pour une absence ou un retard éventuel.
- Chaque jour doit être obligatoirement en tenue de sport correct (pas de shorts fleuris ou bermudas) lors des entraînements.
- Chaque joueur doit respecter le matériel et les installations mises à sa disposition. ➤ Les portables sont interdits lors des entraînements.

Toute contravention à la présente charte entraîne la possibilité pour le club de Handball à décider d'un avertissement ou l'interruption temporaire ou définitive de s'entraîner ou de joueur, après avoir entendu l'adhérent concerné ou son représentant légal pour les mineurs.

L'ENTRAINEUR

- Il applique la politique sportive définie par le club et à ce titre il doit collaborer avec ses collègues entraîneurs autour du projet sportif.
- Il permet aux joueurs de pratiquer le handball dans un esprit sportif, en respectant les équipiers, les adversaires, les arbitres et les responsables du club.
- Il doit connaître et respecter les règles du handball, respecter les arbitres, les joueurs entraîneurs et supporter adverses et exiger un comportement identique de ses joueurs.
- A tout moment, il doit encourager les joueurs à prendre des initiatives en arbitrage et en encadrement. Il doit les **sensibiliser à l'importance du rôle de chacun** dans la vie du club.

Il est important qu'il poursuive sa formation par les suivies et recyclages proposés en vue d'un diplôme fédéral ou d'état.

Il doit, tous les dimanches soirs faire le compte rendu du match de son équipe et le transmettre au référent communication du club afin de pouvoir réaliser les articles presses pour les adhérents

Il est tenu d'être présent sur l'ensemble des maths ou plateaux de son équipe tout au long de la saison ou le cas échéant, s'organiser pour être remplacé.

LES PARENTS

- Inscrire un enfant à une activité ne signifie pas se dégager de toutes responsabilités. Les enfants ne dépendent de leur entraîneur que pour la durée de leur entraînement et des matchs. Assurez-vous de la présence de l'entraîneur à l'arrivée de l'enfant.
- Ils sont un élément fondamental au club, ils assurent le bon fonctionnement de la vie quotidienne en permettant à leur(s) enfant(s) en respectant les horaires, de venir pratiquer le handball le plus régulièrement possible.
- La pratique de handball doit être une source de plaisir pour chaque licencié. Il leur est donc demandé de respecter le travail de l'entraîneur, de le laisser œuvrer pendant les entraînements et les matchs. Cela n'empêche pas les débats et les discussions entraîneurs / parents en dehors du terrain dans la plus grande courtoisie.
- Ils leur sont conseillés de respecter le travail et la progression de leur(s) enfant(s) sans chercher à précipiter inutilement les choses.
- Nous leur demandons de prévenir l'entraîneur pour toutes absences lors des entraînements ou des matchs.

Afin d'organiser aux mieux les déplacements lors des matchs à l'extérieur nous comptons sur leur participation pour accompagner les joueurs et donc d'aider l'entraîneur et les dirigeants (3 fois par an).

- Il est important de féliciter et encourager les enfants mais il faut respecter l'équipe et l'encadrement adverse ainsi que les officiels du match.

Le club a besoin de bénévoles pour poursuivre son développement. Toutes les compétences sont les bienvenues pour aider les dirigeants à organiser les entraîneurs, les matchs, les tournois, le lavage des maillots, assurer la promotion du club, rechercher des partenaires.

❖ Les autres membres du club :

Membres du bureau, membres du conseil d'administration, s'engagent à respecter l'éthique définie par la présente et à la faire respecter.

CARTONS ROUGES

Toutes personnes membres du club ayant **eu un carton rouge** justifiant une **convocation en commission de discipline devra rembourser le club s'il est affligé d'une amende en conséquence d'insultes, de gestes anti sportifs.**

EQUIPEMENT

Le club fournit un jeu de maillot à chaque équipe pour les rencontres avec prises en charge des joueurs à tour de rôle de leur lavage, une pharmacie, les ballons nécessaires à l'entraînement et à la compétition.

DEPLACEMENTS

Tout au long de la saison, les personnes ayant utilisé leurs véhicules pour les déplacements, pourront bénéficier d'une défiscalisation grâce aux « dons aux œuvres », après validation du bureau Directeur.

(Vous pourrez prendre contact avec le trésorier du club pour plus d'explication...).



JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA CHARTE ET M'ENGAGE A LA RESPECTER.

Pris connaissance le

Signatures précédées de « lu et approuvé » ainsi que votre nom et prénom.

Le licencié

Le tuteur légal pour mineur

